



# PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL

## **I- PGES- DEFINITION ET CONSIDERANTS**

### **II- EMERGENCE DU PGES-AL OMRANE**

#### **a. Contexte National**

#### **b. Contexte d'Al Omrane**

### **II- PRESENTATION DU PGES- LES AXES STRUCTURANTS**

- C'est un **modèle de gestion** appliquée et intégrée à **l'ensemble des phases d'un projet**.
- Objectif? Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour **maîtriser les impacts** répertoriés **sur l'environnement et la société**.



Evaluation de l'**I**mpact  
**E**nvironnemental

- Les PGES suivent la progression des **EIE**. Ils doivent faire suite à l'identification des impacts sur l'environnement et le milieu socioéconomique.
- Le PGES s'inscrit directement dans la lignée des instruments du processus d'évaluation environnementale (**ÉE**)

- La notion de PGES se définit par :



« l'ensemble des mesures d'atténuation, de surveillance environnementale et d'ordre institutionnel à prendre durant l'exécution et l'exploitation, pour **éliminer les effets négatifs du projet sur l'environnement et la société**, les compenser, ou les ramener à des niveaux acceptables » (Banque mondiale, 1999).

Les **exigences** de la Banque mondiale relatives aux PGES sont été généralement **reprises par d'autres institutions financières et bailleurs de fonds.**

Exemples: Banque africaine de développement (BAFD)  
Banque asiatique de développement (BAD)  
**Agence française de développement (AFD)**

Différents facteurs influencent les maîtres d'ouvrages à réaliser les PGES, notamment:



Les lois et règlements en vigueur:

Au Maroc, plusieurs textes législatifs rendent obligatoire la tenue des ÉIE pour certaines catégories de projet



Les conditions de financement des projets:

Nombreuses sont les institutions de soutien financier ou technique qui exigent la prise en compte de critères environnementaux et sociaux, et notamment la réalisation d'un PGES, en gage des fonds accordés.

### a) CONTEXTE NATIONAL

#### (Contexte juridique et réglementaire national)

- Le développement Durable est devenu une valeur constitutionnelle.  
(Objectifs du DD introduits par le législateur au sein même de la constitution)



- Art 35: L'Etat œuvre à la réalisation d'un développement humain et durable, à même de permettre la consolidation de la justice sociale et la préservation des ressources naturelles et des droits des générations futures.
- Loi cadre n 99-12, portant sur la Charte nationale de l'environnement et du développement durable

Adoption des principes et règles juridiques et opérationnelles nécessaires à l'encadrement de divers domaines et activités dans le but de les mettre en cohérence avec les objectifs de protection de l'environnement et du Développement Durable.

## II - EMERGENCE DU PGES- AL OMRANE



### a) CONTEXTE NATIONAL

(Contexte juridique et réglementaire national)

- **Nouvel arsenal de textes législatifs et réglementaires, visant à préserver l'environnement et à consacrer les engagements pris par le Maroc dans le domaine du Développement Durable:**
  - Loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
  - Loi n° 10-95 sur l'eau
  - Loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement
  - Loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination
  
- **Engagements internationaux, pris par le Maroc, en matière de protection de l'environnement et du Développement Durable, dont les principes sont transposés dans la législation marocaine**
  - Résolutions des sommets de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002
  - Conventions internationales, signées et ratifiées par le Maroc (en passant par les accords de libre échange).

# IV - EMERGENCE DU PGES- AL OMRANE



## DECLARATION -POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU GAO-



## PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

- UN INSTRUMENT D'APPLICATION DES PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE GESTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
- COMPOSÉ DE PLUSIEURS PROCÉDURES, ORGANISÉES EN SIX DOMAINES



**Thème A**  
« Gestion et évaluation  
environnementale et social »

**Thème B**  
« Condition d'emploi-  
Santé/Sécurité »

**Thème C**  
« Gestion et prévention de la  
pollution et des nuisances »

**Thème D**  
« Déplacement de  
population »

**Thème E**  
« Patrimoine culturel »

**Thème F**  
« Participation et information  
des parties prenantes »



## IV - PRESENTATION DU PGES- Axes structurants du PGES



Thème A  
Gestion et évaluation  
environnementale et  
sociale

- Se doter d'un instrument /outil pour le classement Environnemental et social- des programmes et projets Al Omrane. LA« GRILLE DE SCREENING » DES PROJETS
- Assurer et contrôler la conformité de tous les projets à la réglementation environnementale marocaine
- Préparer et éditer des rapports annuels – Développement Durable GAO-

Thème B  
Condition d'emploi-  
Santé/Sécurité

- Une démarche et des procédures de prévention basées sur la sante et sécurité au travail
- Assurer l'identification, l'évaluation des risques SST, la planification et le suivi des mesures de prévention
- Assurer le port d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés pour tous les travaux qui les requièrent
- Minimiser les risques d'intrusion de tierces parties sur les chantiers par la mise en place de clôtures ou palissades autour des zones à risques

Thème C  
Gestion et prévention  
de la pollution et des  
nuisances

- Etablir un plan de gestion de déchets de construction pour tout chantier de plus de 50 millions de DHS
- Etablir un plan de gestion des nuisances de chantier pour tout chantier de plus de 50 millions de DHS
- Procédure de vérification des provenances des agrégats utilisés dans les chantiers

## IV - PRESENTATION DU PGES- Axes structurants du PGES



Thème D  
Déplacement des  
populations

- Se doter d'une stratégie précisant le mode et les conditions de réalisation des opérations nécessitant le déplacement des populations ( Réinstallation involontaire des populations)
- Mettre en place avec les maîtres d'œuvre sociaux une procédure d'enquêtes sociales et économiques sur les ménages déplacés avant déplacement.
- Améliorer et soutenir les bonnes pratiques pour le financement de l'accès au logement

Thème E  
Patrimoine culturel

- Mettre en place une procédure à suivre en cas de découverte archéologique inopinée

Thème F  
Participation  
et information des  
parties prenantes

- Systématiser la conduite de discussions en Focus Groups et/ou autres méthodes de consultation de la société civile
- Mettre au point une procédure de gestion des plaintes dans chaque filiale et en assurer une large publicité par les canaux appropriés

**Merci de votre attention**